

PROCESSUS DE GESTION

BUREAUX COORDONNATEURS (BC) ET DIRECTIONS RÉGIONALES (DR)



FERMETURE TEMPORAIRE D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

SÉQUENCE DES ÉVÈNEMENTS	NATURE DES INTERVENTIONS
<p>Une RSG informe le BC qu'elle doit fermer son service, car :</p> <ul style="list-style-type: none">• elle est atteinte de fièvre et de toux et il n'y a personne pour la remplacer;• un membre du domicile de la RSG est atteint de fièvre et de toux et ne peut être gardé en tout temps à l'écart des enfants de son service de garde. <p>Ces motifs sont ceux prescrits par le directeur national de santé publique (DNSP).</p>	<p>Le BC s'assure :</p> <ul style="list-style-type: none">• que les motifs invoqués par la RSG sont conformes à ceux prescrits par le DNSP;• que la RSG a demandé un avis au CSSS-mission CLSC. <p>Le BC formule un avis verbal à la RSG sur la pertinence d'une fermeture temporaire. Cet avis est consigné au dossier de la RSG.</p> <p>Dès que la décision de fermeture temporaire lui est confirmée par la RSG, le BC fait une compilation, sur son territoire, des situations de fermetures temporaires au moyen du tableau placé en annexe.</p> <p>De façon régulière et sur demande du Ministère, le BC transmet, par courriel, cette compilation au conseiller aux services à la famille (CSF) de la DR.</p>
<p>Analyse et suivi pour la réouverture du service de garde.</p>	<p>Sept jours après la fermeture, le BC fait un suivi auprès de la RSG afin de connaître l'évolution de la situation.</p>
<p>Mise en place du processus de réouverture du service de garde.</p>	<p>Avant de procéder à la réouverture de son service, la RSG :</p> <ul style="list-style-type: none">• demande un avis au CSSS-mission CLSC;• transmet l'avis et consulte le BC qui lui fournit un avis sur la pertinence de réouverture de son service;• cet avis est consigné au dossier de la RSG. <p>Une fois la décision prise par la RSG, le BC met à jour la compilation, pour son territoire, des situations de fermetures temporaires.</p> <p>Le BC transmet la compilation mise à jour au CSF de la DR.</p>

F-5201 (2009-11)